

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 96/11 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT PROPOSITIONS DE MESURES SPECIFIQUES  
DE L'UNION EUROPEENNE EN FAVEUR DE LA CORSE  
DANS LE CADRE D'UN POSEI**

RECULE

23.FEV.1996

**SEANCE DU 13 FEVRIER 1996**

PREFECTURE DE CORSE

L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le treize Février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:**

M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE,  
M. Jean BIANCUCCI à M. Norbert LAREDO,  
M. Jean-Charles COLONNA à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA,  
M. Edouard CUTTOLI à M. Michel VALENTINI,  
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Pierre-Jean LUCIANI,  
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Jean JALPI,  
M. Emile MOCCHI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI,  
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI,  
M. Simon-Jean RAFFALLI à M. Pierre-Timothée PIERI,

**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESINI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Pierre-Jean CASTA, Antoine GAMBINI, Félix LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Pierre POGGIOLI,

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le projet présenté par le Président de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport des commissions des finances et du plan,

REÇU LE  
23.FEV.1995  
PRÉFECTURE DE CORSE

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

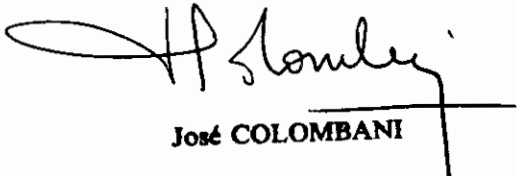
**DEMANDE** que l'Union Européenne prenne en faveur de la Corse, dans le cadre d'un Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI) les mesures qu'elle propose et qui figurent dans le document joint en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**


La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 13 Février 1996

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

  
José COLOMBANI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

RECU LE

23. FEV 1996

PREFECTURE DE CORSE